

N° 365 | MAI | 2019

36 000 COMMUNES

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

DOSSIER

La culture au cœur du village



GRAND DÉBAT

UNE NOUVELLE PARTITION POUR LES MAIRES RURAUX ?

FENÊTRE SUR

Hors Saison Musicale

SOMMAIRE

BRÈVES 3

À LA UNE 5

Sortie du Grand Débat

DOSSIER 7

La culture au cœur du village

ACTUALITÉS 11

Agenda rural, École, Ruralisons !

RÉSEAU 13

Energie, Citoyenneté, Ruralité

FENÊTRE SUR 16

Hors Saison Musicale

TRIBUNE 18

Alain Lambert

Photo de Une : ©Studioend-Nicolas Delsaut



ÉDITO

@defibrilators

VANIK BERBERIAN

Président AMRF

Formidables !

Les Français sont formidables lorsque dans un élan hors du commun aussi fulgurant qu'unanime, ils répondent à un acte sidérant. L'incendie de Notre-Dame de Paris en sera la nouvelle illustration. Il aura projeté en quelques heures le statut moral de l'édifice Notre-Dame de Paris en celui symbolique de Notre-Dame de France.

Et comme nous en avons le secret et le goût, c'est aussitôt que nous avons lancé un vaste débat pour ne pas dire polémique, sur l'origine, la rapidité et l'ampleur des dons destinés à la restauration de la cathédrale, sur le parti-pris technique à retenir réactivant l'opposition anciens versus modernes, sur la nécessité de restaurer, au sens alimentaire du terme, les gens dans le besoin avant de restaurer la pierre, etc.

Mais l'ombre-portée de ces palabres qui perdureront le temps des travaux – c'est-à-dire n'en doutons pas, bien au-delà des 5 ans imprudemment annoncés par le Président Macron – est bel et bien celle de l'état général du patrimoine en France.

Toutes les carences en la matière sont violemment mises en évidence : insuffisance des crédits nécessaires certes, mais pas seulement, insuffisance d'attention, insuffisance de main d'œuvre qualifiée, faiblesse du nombre de maîtres artisans d'art ou Compagnons, vide sidéral du thème dans les programmes scolaires...

Bref, il est temps de ne plus se satisfaire d'une politique nationale famélique en la matière, ni des lotos du Patrimoine de Stéphane Bern dévolus à quelques monuments, qui ne parviennent même pas à se donner bonne conscience.

Chaque maire de France et singulièrement chaque maire rural a des choses à dire sur le sujet, des projets sur la table. La responsabilité est grande d'autant que le temps éphémère politique n'est pas le temps rémanent du patrimoine... qui nous dépasse tous.

Alors changeons d'approche sur la question. Considérons mieux et sous toutes ses formes l'extraordinaire levier économique inhérent au patrimoine. Continuons à nous intéresser aux grands sites qui fondent la visibilité internationale de la France et consacrons le même intérêt au patrimoine tout aussi remarquable qui fonde l'identité du Pays.

Il est inutile et même contreproductif d'établir une hiérarchie en la matière. Le patrimoine est un tout, comme la sensibilité est un tout. Je ne vois pas d'intérêt à disséquer la composition de l'émoi quand on entre pour la première fois dans le mystère d'une cathédrale, que l'on soit croyant ou non évidemment, ou quand au détour d'une route sinueuse, on découvre par hasard l'harmonie d'un corps de ferme.

Personnellement je ressens et savoure la même émotion quand j'observe la majesté d'un platane sur une place de village, quand j'écoute la Pavane de Gabriel Fauré... ou quand je bois un bon verre de Pommerol.

Et vous ?

**VOUS AVEZ
UNE QUESTION ?**

**CONTACTEZ L'AMRF
AU 04 37 43 39 80**

**OU PAR COURRIEL AMRF@AMRF.FR
ET RETROUVEZ-NOUS SUR**



www.amrf.fr



[@Maires_Ruraux](https://twitter.com/Maires_Ruraux)

[@mairesrurauxamrf](https://www.facebook.com/mairesrurauxamrf)

36 000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE N° 365 MAI 2019

Édité par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Maréchal Foch 69006 LYON
Tél. 04 37 43 39 80 • Fax 04 37 23 59 87
amrf@amrf.fr

Fondateurs : Etienne Furtos, Jean Herbin, François Paour, Gérard Pelletier, Pierre-Yves Collombat, Andrée Rabilloud

Rédaction : 52, avenue Maréchal Foch 69006 LYON
Tél. 04 37 43 39 80

Directeur de la publication : Vanik Berberian
Directeur de la rédaction : Cédric Szabo
Rédaction en chef : Julie Bordet-Richard et Pierre-Marie Georges

Ont collaboré à ce numéro : Agnès Desjobert, Alain Lambert

Impression : Imprimerie IPS • Dépôt légal : 2^e trimestre 2019 • CPPAP 0621 G 84400 • ISSN : 0245 - 3185

Comité de rédaction : Marie Jeanne Béguet, Dominique Bidet, John Billard, Jean-Paul Carteret, Guy Clua, Dominique Dhumeaux, Michel Fournier, Nadine Kersaudy, Louis Pautrel, Luc Waymel
Relation abonnés - Réseau : Catherine Champeymont
Tél. 04 37 43 39 80 • amrf@amrf.fr
Abonnements : Adhérents 19 €, Non-adhérents 37 €, CCP LYON 1076-40 Y



Le Gland d'Or

*Se prendre
les pieds dans
le tapis d'élus*

Si le député LREM des Bouches-du-Rhône Saïd Ahamada ne cesse aujourd'hui de se confondre en excuses, ses propos à l'antenne de France Info le 1^{er} avril sont dignes d'un mauvais poisson d'avril. En affirmant en réaction aux propos de François Hollande que « *on a là, en termes de propositions, quelque chose qui est digne d'un conseiller municipal* », Saïd Ahamada a fait sursauter Vanik Berberian qui a réagi sur Twitter pour dénoncer des « *propos méprisants envers la fonction de conseiller municipal, indignes d'un député de la République* ».

Si le député a immédiatement nuancé sa parole en reconnaissant que « *honnêtement ce n'est pas très respectueux pour les conseillers municipaux lorsque je dis ça* », cette prise de parole dénigre le travail des milliers de conseillers municipaux qui œuvrent majoritairement de manière bénévole à la vie de leur territoire. Ainsi, pour Vanik Berberian, « *la suffisance et le mépris [des propos du député] ne peuvent que détériorer la considération déjà bien ébranlée de sa fonction aux yeux des 500.000 conseillers municipaux bénévoles et des citoyens, comme l'attestent les divers sondages de confiance envers les élus* ».

Comme le reconnaît le Premier ministre (voir ci-dessous), la fonction d' élu municipal est en effet la seule à échapper à la défiance des Français qui leur font majoritairement confiance (à 58 %), à l'inverse de tout le reste de la classe politique pour laquelle la défiance n'a jamais été aussi forte (source Cevipof 2019). Pour Bruno Cautrès, coordinateur du baromètre annuel du Cevipof, « *nous n'avons jamais vu un tel sentiment de dégoût, de morosité mais aussi de colère* ».

C'est dans ce contexte que les propos de Saïd Ahamada prennent une tournure aggravante, car ils témoignent de la distance morale et symbolique de plus en plus forte entre les citoyens et certains de leurs représentants à la manière dont ils jugent le fonctionnement actuel de la démocratie. Le travail des élus municipaux, dont il est utile de rappeler que leur remplacement par des fonctionnaires territoriaux coûterait la bagatelle de plusieurs milliards d'euros par an à l'État (voir *36000 Communes* n°363), doit au contraire être reconnu et valorisé. Or, au lieu d'admettre que dans le débat actuel le rôle de l'engagement municipal s'est imposé comme le pivot de la vie démocratique de notre pays, le député Saïd Ahamada préfère en décrédibiliser l'action. Se faisant, il ne fait que s'inscrire dans la continuité de l'appareil d'État qui ne cesse de rogner les prérogatives des élus municipaux en distillant nombre de petites phrases visant à discréditer leur travail. Si la réponse à la défiance des institutions est la recherche d'une confiance renouvelée avec les citoyens, celle des conseillers municipaux qui sont quotidiennement au plus près des habitants risque de ne pas s'améliorer...

ILS ONT DIT...

« À part les maires, pas une seule organisation, pas une seule catégorie d'élus n'échappe à la défiance des Français ».

Le Premier ministre
Édouard Philippe le 9 avril
à l'Assemblée Nationale.

« Il faut en finir avec la vision des métropoles qui seraient les seules à innover. Le tournant local est un mouvement culturel autant qu'économique ».

Le sociologue et économiste
Pierre Veltz dans les colonnes
du Courrier des maires
le 11 avril.

« La loi NOTRe a préféré le périmètre au projet, l'élargissement à l'intégration. L'intercommunalité est en train de devenir comme l'Europe : un machin ».

Françoise Gatel,
sénatrice d'Ille-et-Vilaine,
dans la Gazette
des Communes
le 15 avril.

X 13

Le risque de décès maternel est multiplié par **13,4** lors d'un accouchement hors d'une maternité. En moyenne **six** nourrissons voient quotidiennement le jour dans une ambulance, dans une voiture, au bord d'une route, ou au domicile de leurs parents, mais pas par choix de ces derniers (**2244** accouchements par an).

Or le passage de **1 369** maternités en 1975 à **488** aujourd'hui a conduit à une augmentation de ces accouchements inopinés (à domicile ou sur le bord des routes), pour lesquels le taux de mortalité du nourrisson est multiplié par **3,3**.

Pour la pédiatre et chercheuse Evelyne Combier (dont ces chiffres sont issus de ses travaux) « fermer des petites maternités tue ! » car ce qui est important c'est la prise en compte du critère d'accessibilité aux services de santé.

Elle montre ainsi qu'un temps de trajet entre le domicile et la maternité supérieur à **45 minutes** est une limite importante au-delà de laquelle la mortalité infantile et maternelle est multipliée par **deux**.

Source : Evelyne Combier et al., « Temps d'accès aux maternités Bourguignonnes et indicateurs de santé périnatale », dans *Journal de gestion et d'économie médicales*, 2013.

Merci la loi NOTRE !

Les communes rurales qui doivent se lancer dans de lourds travaux d'assainissement, ne savent plus comment financer les travaux sur leur réseau d'eau. En raison du cadrage budgétaire inscrit dans la loi de Finances, les agences de l'eau refusent désormais d'aider financièrement les communes rurales qui doivent se lancer dans de lourds travaux sur le réseau d'assainissement.

Sans cette aide qui pouvait atteindre jusqu'à 50 % des dépenses, certains se résignent aujourd'hui à augmenter le prix de l'eau.

campagnol.fr

LE SITE INTERNET DES MAIRES RURAUX DE FRANCE



GLUIRAS le site du mois

La commune de Gluiras, en Ardèche (370 habitants), a choisi de mettre un diaporama en en-tête de son site Campagnol.fr. En quelques clics, la commune a pu réaliser une charte graphique et une ergonomie personnalisée sur son site communal : <https://mairie-gluiras.fr/>

Prix territoriaux la Gazette GMF



Le MRJC fête ses 90 ans

On peut être jeunes à 90 ans ! C'est l'exploit réussi par Le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne, association qui œuvre pour l'animation et la valorisation des territoires ruraux. En 2019, ce réseau présent dans les départements célèbre ses 90 ans et publiera en novembre 90 propositions pour la ruralité. À suivre sur www.mrjc.fr

GRAND DÉBAT : LES PRINCIPAUX ENJEUX CONCERNANT LA RURALITÉ

Lors de la conférence de presse du 25 avril, le Président de la République Emmanuel Macron a dit avoir « beaucoup appris, auprès des maires, sur la fonction qui était la (sienne) ». Malheureusement, les maires ne peuvent pas aujourd'hui en dire autant, tant les orientations, certes nombreuses et volontaires, restent soumises à des arbitrages. Pour contribuer au débat, nous avons mis des propositions issues des États Généraux de la ruralité organisés par l'AMRF en 2017 en correspondance avec les thématiques abordées par le chef de l'État.

Emmanuel Macron

Faire évoluer nos politiques publiques qui ont été pensées au sortir de la 2^e Guerre mondiale

- *proposition EGR n°13*. Créer un référent Ruralité dans tous les ministères et dans toutes les administrations déconcentrées.
- *proposition EGR n°78*. Assurer une présence obligatoire d'un représentant d'une association de maires ruraux dans les instances départementales et régionales, comme par exemple les CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique) ou les ARS (Agences Régionales de Santé).

EM Réforme du CESE en ayant des citoyens tirés au sort, et refondation du conseil de la participation citoyenne

- *proposition EGR n°8*. Mieux considérer les avis et recommandations des CESER.
- *proposition EGR n°31*. Réformer le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN). Élargir ses missions à l'aménagement scolaire du territoire.

EM La réforme constitutionnelle sera soumise à l'été au Parlement

• *proposition EGR n°10*. Constitutionnaliser la notion de territoire et d'ici-là, faire en sorte de prendre en compte les spécificités des territoires ruraux dans toutes nouvelles normes.

• *proposition EGR n°21*. Rendre facultatif le transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » à l'intercommunalité, afin de ne pas pénaliser les avantages tarifaires dans certaines communes qui en font un critère d'attractivité.

EM Un besoin de proximité et d'enracinement de l'action

- *proposition EGR n°51*. Favoriser le développement du télétravail et du coworking.
- *proposition EGR n°53*. Aider les investissements des communes pour l'économie locale.
- *proposition EGR n°54*. Revenir à une définition des ZRR dans le cadre d'un maillage communal.
- *proposition EGR n°141*. Développer le tourisme en diffusant une image positive des territoires ruraux.

EM Un nouvel acte de décentralisation : responsabilité, lisibilité, financement

• *proposition EGR n°62*. Réformer la Dotation Globale de Fonctionnement

(DGF) pour la rendre plus équitable, et garantir qu'elle augmentera progressivement.

• *proposition EGR n°63*. En finir avec la discrimination des dotations par habitant contraire aux principes républicains, qui cantonne la ruralité dans le sous-équipement et le sous-développement.

• *proposition EGR n°81*. Répartir les subventions d'aide à la rénovation selon la taille des collectivités.

EM Différenciation territoriale

- *proposition EGR n°38*. Expérimenter sur les territoires ruraux des législations assouplies et adapter les normes à la ruralité, au terrain, aux spécificités locales.
- *proposition EGR n°48*. Instaurer des zones franches dans les zones rurales en décroissance.

**GARANTIR UN ACCÈS
INTERNET DE QUALITÉ AUX
TERRITOIRES LES PLUS
ENCLAVÉS**

EM La présence de l'État doit s'adapter, être accessible à tous, partout

- *proposition EGR n°26.* Rendre visibles les critères de fixation des effectifs d'enfants par classe et tenir compte de la spécificité du territoire.
- *proposition EGR n°133.* Rétablir la mairie du domicile du demandeur comme lieu de demande et de retrait de la Carte Nationale d'Identité.
- *proposition EGR n°142.* Faire évoluer le statut du bénévole. Valoriser effectivement le temps du bénévolat via une mise en avant des compétences acquises (à lier avec le statut de l'élu).

EM Définition d'un nouveau pacte territorial afin de réconcilier métropole, villes moyennes, ruralité

- *proposition EGR n°20.* Revoir la représentation actuelle de l'intercommunalité. Une commune, une voix. Le président devrait être un coordinateur de projets et les services devraient apporter des conseils pour les projets. Le Code Général des Collectivités Territoriales devrait être revu pour établir une coopération intercommunale au sens strict.
- *proposition EGR n°20 bis.* Rendre obligatoire la consultation de la population en amont de tout projet de création de commune nouvelle

**UNE COMMUNE UNE VOIX :
LE PRÉSIDENT D'EPCI
DEVRAIT COORDONNER
LES PROJETS, ET LES
SERVICES APPORTER
DES CONSEILS AUX ÉLUS
POUR LES PROJETS**

EM Nous devons remettre de la proximité, en cessant la fermeture des services publics

- *proposition EGR n°98.* Demander à la SNCF de mieux considérer les territoires ruraux en arrêtant de supprimer les trains et les arrêts dans les gares, en maintenant une présence humaine dans les gares. Inciter les conseils régionaux à redéployer un maillage ferroviaire adapté aux territoires ruraux.
- *proposition EGR n°99.* Rénover et développer les réseaux routiers et ferroviaires. C'est la condition pour le développement économique du rural.
- *proposition EGR n°102.* Demander la généralisation du transport scolaire gratuit afin de ne plus pénaliser les parents d'enfants de maternelles et primaires en milieu rural.

EM Nous avons trop de monde à Paris qui décide sans voir les situations. Je veux qu'on remette plus de fonctionnaires sur le terrain qui apportent des solutions

- *proposition EGR n°3.* Renforcer la présence de l'État dans les départements par l'affectation obligatoire de quota de fonctionnaires de la haute administration centrale dans les départements.
- *proposition EGR n°6.* Assurer la pérennité de la présence dans la durée d'un Préfet, Sous-préfet sur le territoire pour au minimum 3 ans.
- *proposition EGR n°16.* Garder le lien avec le monde rural dans un contexte de régionalisation de l'organisation des chambres consulaires.

EM Assumer la clarté d'un investissement dans les grandes transitions. Face aux peurs, la simplicité c'est la vraie protection.

- *proposition EGR n°105.* Généraliser le très haut débit sur l'ensemble du territoire national. Améliorer le débit internet pour répondre aux besoins des entrepreneurs. Augmenter la

**RENFORCER
LA PRÉSENCE DE L'ÉTAT
DANS LES
DÉPARTEMENTS**

mobilité numérique en développant l'usage de la fibre optique dans tous les domaines (télétravail, télémédecine, vidéo-surveillance, dématérialisation, etc.). Garantir un accès à l'internet de qualité aux territoires les plus enclavés d'ici 2020, inviter des opérateurs alternatifs à la table des négociations pour le numérique dans les territoires ruraux.

- *proposition EGR n°106.* Améliorer le réseau de téléphonie mobile.
- *proposition EGR n°107.* Développer la mairie numérique du futur (faire du site internet de la mairie la porte d'entrée des services publics).

EM Remettre l'humain et la justice, construire sur la petite enfance et faire face au grand âge

- *proposition EGR n°113.* Valoriser les stages en milieu rural. Mettre en place, dès la 3^e année d'études de médecine, 4 stages obligatoires en médecine générale (hors hôpital), dont la moitié en zone rurale.
- *proposition EGR n°115.* Inciter les médecins généralistes à devenir maîtres de stage ou tuteurs agréés pour accueillir des étudiants en médecine, via un système de remplacement ou de décharge téléphonique spéciale sur le n°15 durant la formation.
- *proposition EGR n°118.* Créer le statut de médecin territorial. Un médecin généraliste au sein de la fonction publique territoriale pourrait bénéficier d'une certaine mobilité et d'une possibilité d'évolution au sein de son métier. Cela pourrait permettre aussi de mieux répartir l'offre médicale sur notre territoire. ■



LES MAIRES RURAUX PORTENT LA CULTURE AU CŒUR DU VILLAGE

Pour son ultime assemblée générale du mandat municipal 2014-2020, l'Association des maires ruraux de France (AMRF), réunie les 5-6-7 avril à Najac (Aveyron), avait choisi « la culture au cœur du village » comme thème de ses rencontres. Un pas de côté par rapport aux thématiques habituelles qui a permis de souligner la place singulière et essentielle de la culture dans les territoires ruraux et de revendiquer haut et fort un nécessaire changement de regard sur la ruralité.

Si le ministre de la Culture, Franck Riester, voulait la preuve qu'il avait juste en affirmant que « les politiques culturelles se font partout en France, dans tous nos territoires », l'ensemble des élus et des acteurs réunis à Najac lui en aurait donné la plus belle démonstration. Pendant toute une journée, les 200 personnes réunies sous le thème « la culture au cœur du village » ont pu partager leurs expériences et se rendre compte de la multitude des modes d'action que revêtent les initiatives culturelles en milieu rural.

**UNE POLITIQUE CULTURELLE
A CECI DE PARTICULIER
QU'ELLE NÉCESSITE UNE
VISION PARTAGÉE**

Éloge du partage et de la diversité

Sans égrener les différents exemples présentés, les maires ruraux ont pu constater, parfois avec étonnement, que leurs collègues menaient aussi dans leur commune des actions culturelles, solides et structurées, dont on parle rarement. La richesse de cette journée se situe d'abord ici : en donnant la preuve collectivement de leur dynamisme en matière culturelle, les maires ruraux sont repartis avec la confirmation que la culture est présente dans les territoires ruraux, et que l'offre culturelle n'y est pas seulement saisonnière pour les vacanciers. Mieux, tous ont été convaincus du rôle particulier du maire ou de son équipe de conseillers municipaux, car comme l'a rappelé Laurent Roturier, le directeur des affaires culturelles de la région Occitanie, « sans l'élu de proximité, rien ne peut se faire, c'est

lui qui est contact avec la population pour faire que le partage entre les habitants et les acteurs artistiques, clé de la réussite d'un projet culturel, soit réussi ». Cependant, à la différence du développement économique pour lequel il est relativement facile pour le maire de s'affirmer en leader, tous ont reconnu qu'une politique culturelle a ceci de particulier qu'elle nécessite une vision partagée, afin d'initier un mouvement auquel soient associées les forces vives du territoire et des acteurs extérieurs. Soulignant le fait que la compétence partagée en matière culturelle était la garantie de son déploiement à diverses échelles, tous sont repartis convaincus qu'il n'y avait pas une méthode donnée pour faire une politique culturelle, mais que la diversité de leurs modes d'actions était finalement une force pour revendiquer la reconnaissance du rôle important de la culture en milieu

VALORISÉ PAR UNE ACTION CULTURELLE, LE PATRIMOINE EST VIVANT

rural. Ce changement de regard sur la ruralité, trop souvent perçue comme un désert culturel par des institutions qui peinent à reconnaître et identifier les actions culturelles en milieu rural, partagé par les différents acteurs institutionnels présents (DRAC, Région, Département, etc.) doit maintenant être valorisé et outillé pour que la ruralité cesse d'être absente des diagnostics culturels édités par l'État.

Inventorier la culture pour changer de regard sur la ruralité

C'est le mot d'ordre de la motion de l'AMRF relative à la culture adoptée à Najac qui souhaite que les actions culturelles des communes et des associations soient davantage connues, reconnues et soutenues pour leur rôle dans le vivre ensemble et la contribution aux modes de vie des villages. Pour identifier les actions culturelles dans la ruralité, l'AMRF propose un travail d'inventaire et de référencement inédit de toutes les formes culturelles présentes en milieu rural, communales ou associatives, ceci tout au long de l'année. En partenariat avec la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), l'AMRF souhaite interpeler les acteurs opérationnels pour travailler à des formes de mutualisation de l'information permettant *in fine* de donner une image plus positive de la ruralité, sur la base bien réelle de son dynamisme culturel.

Dépasser les discours du type : « ce n'est pas pour moi »

Cette valorisation doit aussi permettre de redonner confiance aux maires qui douteraient de la pertinence de leur investissement dans la culture. Un

tel répertoire, en plus de donner des arguments chiffrés sur l'économie indirecte générée par la culture que l'on est aujourd'hui incapable de mesurer, permettrait d'outiller les élus moteurs dans leur argumentaire et de convaincre les plus dubitatifs en expliquant par exemple que le coût d'un projet culturel est nettement moins cher que ce que l'on pense et qu'il s'inscrit en complémentarité avec d'autres actions.

Transversalité et complémentarité de la culture

L'expérience de la commune d'Arvieu, un village aveyronnais de 785 habitants, où un groupe de jeunes a créé une association dans le but de ramener des services au niveau local grâce au déploiement d'une Zone d'Activités Numérique Intercommunale (télétravail, coworking, salle de conférence, MSAP, etc.) montre que la culture fait partie d'un tout. Aujourd'hui en effet, ce projet a permis de redynamiser la commune, par la création d'emplois et de commerces, la présence de nombreuses associations culturelles (théâtre, musique, cinéma), favorisant l'installation de nouveaux habitants. De la même manière, le patrimoine, dont Guy Sallavaud de la Fondation du patrimoine a témoigné de la richesse en milieu rural, s'il est parfois perçu comme une charge, est aussi une chance car c'est le support d'une Histoire mais aussi de transmission de l'Histoire. Valorisé par une action culturelle, le patrimoine est ainsi vivant, il fait participer une économie locale et notamment des artisans locaux, il permet un devoir de mémoire, devient un outil de convivialité et de vivre ensemble, et il donne un appui au développement touristique. Une vision partagée par Patrice Gintrand, Architecte des Bâtiments de France Aveyron, qui à rebours de la position parfois jugée rigide de la part des ABF, s'est plu à rappeler cette phrase de Le Corbusier qui disait qu'« *entre l'architecture et la vie, c'est la vie qui a toujours raison* ».

« Vivre ensemble ça commence par faire ensemble »

De l'aveu même de Laurent Roturier (DRAC) « *c'est parfois en milieu rural qui se passe le plus de choses, car de manière paradoxale l'absence d'institution culturelle fait qu'on y est obligé de faire ensemble* ». Tous les présents ont en effet témoigné du fait que beaucoup d'idées et de volontés émergent du milieu rural, par le biais de bénévoles et d'associations, afin de faire vivre les communes. L'exemple de l'association « Territoires et Cinéma » qui œuvre au déploiement de solutions pour la diffusion cinématographique a montré que le dialogue, les échanges, la convivialité, le lien social et la participation sont les maîtres mots des séances organisées en milieu rural. De la même manière, Fred Sancère, directeur du projet artistique et culturel de territoire « Derrière le hublot » développé dans le Capdenacois (au nord-ouest de l'Aveyron) a expliqué comment il travaille avec les habitants : « *lorsque l'on va dans un village on se retrouve au cœur du monde en faisant de cet endroit le centre des préoccupations grâce à un travail de participation. Ce qui compte, c'est ce que l'on fait avec les gens, bien plus que l'œuvre elle-même* ». Un engagement qui a trouvé un écho tout particulier auprès des maires ruraux présents, sensibles à la question de l'engagement citoyen. Ce dernier a fait l'objet d'une motion le lendemain lors de l'Assemblée générale et qui sera au programme du prochain congrès de l'AMRF en septembre. ■

BEAUCOUP D'IDÉES ET
DE VOLONTÉS ÉMERGENT
DU MILIEU RURAL AFIN
DE FAIRE VIVRE LES
COMMUNES

Ils et elles ont dit



« Nous avons vu aujourd'hui que de multiples initiatives culturelles impactent les communes de la plus petite à la plus grande grâce à des interventions de très grande qualité » ; « Transmettre la beauté, l'émotion et faire passer des messages est une affaire des connaissances, c'est pourquoi la présence des écoles est indispensable » ; « Il n'y a pas de politique culturelle sans vision, et la première chose à faire est de savoir la partager pour construire collectivement des projets culturels pour tout le monde » ; « Il est nécessaire d'avoir une continuité des politiques publiques en matière culturelle »

Marie-Jeanne Beguet, Vice-présidente de l'Association des maires ruraux de France

« On sait maintenant, il est reconnu, que la métropolisation est aujourd'hui un concept dépassé. »



Catherine Sarlandie de La Robertie, Préfète de l'Aveyron

« Je vous demande chers parlementaires de rejeter l'article 6 quater du projet de loi sur l'École de la confiance et de l'envoyer au diable » ; « La culture en Aveyron c'est aussi un patrimoine gastronomique remarquable qui favorise le consensus autour d'une bonne table. »

Pierre Pantanella, Président de l'Association des maires ruraux de l'Aveyron



« Cette ruralité a un avenir en se faisant respecter » ; « Il faut un nouvel acte de décentralisation qui prenne en compte les espaces ruraux » ; « La culture permet toujours de tendre les mains à l'autre » ; « Notre pays doit investir pour renforcer les liens entre les citoyens et ainsi participer à lutter contre les déclassements »

Carole Delga, Présidente du Conseil régional d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

« Les communes et les départements ont un défi commun à relever pour amener la culture partout dans les territoires » ; « La culture participe à l'attractivité des territoires ruraux » ; « La ruralité c'est là où tout le monde se connaît et donc c'est là où tout est possible ! »

Jean-François Galliard, Président du Conseil départemental de l'Aveyron



« Nous avons délibérément voulu sortir des thématiques habituelles, afin d'ouvrir la fenêtre et regarder un peu plus loin. La dimension de la culture c'est quelque chose qui nous porte dans les villages et il faut

que la culture se vive et se partage jusqu'au plus près des territoires. Le fait de terminer ce mandat, non pas par des sujets politiques, mais de choisir la culture a une portée de sens symbolique forte. »

Vanik Berberian, Président de l'Association des maires ruraux de France



« Les droits culturels c'est aussi celui des maires ruraux de pouvoir mener des actions dans le domaine culturel » ; « La culture ça se pratique depuis longtemps en milieu rural, mais on a un problème de reconnaissance de ces actions, car le ministère a des outils inadaptés pour voir ce qui se fait dans les territoires ruraux »

Florian Salazar-Martin, Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture

Assemblée Générale

Les Maires ruraux de France réunis en Assemblée générale à Najac le dimanche 7 avril 2019 proposent un sursaut républicain pour sortir la société française de ses difficultés et les Français de situations dramatiques, parfois renforcées par le fait d'habiter la campagne, que ce soit pour l'emploi, l'école, la santé, le numérique et la mobilité.

Après avoir averti en septembre 2018 du risque d'insurrection, et face aux événements en cours, ils témoignent d'un fort mécontentement et d'une colère de plus en plus perceptible face à l'absence de réponses à des enjeux de la vie quotidienne de la part du Parlement et du pouvoir exécutif. La négation de la ruralité doit trouver un terme dans les annonces à l'issue du Grand Débat. Aussi,

ils proposent un autre chemin, optimiste et positif en s'appuyant sur la lecture renouvelée de plus en plus d'acteurs sur le rôle de la commune, des élus et de la ruralité. Le regard sur la ruralité change. C'est ce qui ressort une nouvelle fois des travaux menés durant trois jours à Najac auxquels se rattachent une série de motions thématiques :

MOTIONS ADOPTÉES AU COURS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMRF

1 Une motion sur l'école rurale dont le point fondamental concerne l'article 6 quater du projet de loi sur l'école de la confiance dont les maires ruraux de France exigent le retrait. Ils demandent aux parlementaires – en particulier aux sénateurs qui vont étudier le texte dans les prochaines semaines – de supprimer l'article 6 quater dans le projet de loi. Ils réaffirment l'urgence de revoir la fonction même des Conseils départementaux de l'Éducation nationale (CDEN) afin d'en faire une véritable instance de dialogue et d'aménagement scolaire du territoire.

2 Une motion en faveur de l'élaboration et la mise en œuvre d'un agenda rural pour une prise en compte des besoins spécifiques des zones rurales dans l'objectif de mener une politique de cohésion des territoires qui rompe avec une pratique inefficace de priorisation du développement en faveur des métropoles. La crise que connaît notre pays appelle à un bouleversement de l'action publique et privée en vue de redonner aux habitants de nos communes confiance en l'avenir. Face au refus de l'État d'instaurer une Loi ruralité proposée par l'AMRF, les maires ruraux souhaitent mettre à profit du pays leurs connaissances du territoire et des rai-

sons de la crise sociale actuelle, afin que des politiques publiques à destination des territoires ruraux soient fixées à court, moyen et long termes.

3 Une motion pour la culture, clé de voûte du vivre-ensemble, pour rappeler la place singulière et essentielle de la culture en milieu rural. À ce titre, les maires ruraux appellent à un travail d'inventaire et de référencement inédit pour révéler l'importance et la diversité des formes culturelles, qui valorisent, avec les associations, la dynamique de notre identité, issue des villages de France ; ceci tout au long de l'année, et pas seulement durant la période estivale. En partenariat avec les acteurs opérationnels sur le sujet, ils proposent que soit créé un répertoire national mobilisant tous les acteurs et les communes afin de favoriser la reconnaissance du monde rural dans ce domaine.

4 Une motion pour une politique de soins face aux préoccupations des maires ruraux quant au contenu du projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé et sur ses conséquences en termes d'accès aux soins pour les habitants du monde rural. Alors que la couver-

ture médicale s'étiolo et que les habitants ruraux font face à des problèmes d'accès aux services, qu'ils sont de plus en plus nombreux à renoncer à se soigner, aucune référence aux enjeux territoriaux ou à la désertification médicale n'est faite. Face aux conséquences néfastes des décisions en cours, les maires ruraux s'engagent en soutenant le Manifeste national en faveur de la renaissance des maternités supprimées en insistant sur le rôle négatif et le déni des agences régionales de santé et du ministère face à la souffrance des patients, le burn-out des soignants, la disparition des services publics hospitaliers, et finalement la négation des droits constitutionnels d'égalité.

5 Une motion pour une démocratie réenchantede qui invite les citoyens à s'investir pleinement sur leur territoire. La commune est aux mains des citoyens : jeunes et moins jeunes, hommes, femmes, acteurs de la société civile, etc.. Avec eux, l'AMRF clame ainsi haut et fort : faisons campagne ! C'est l'interpellation que lancent les maires ruraux qui réaffirment leur conviction dans la commune et l'engagement citoyen avant le renouvellement des conseils municipaux en 2020.

AGENDA RURAL

Changer de regard sur la ruralité et apporter des réponses concrètes

La mission sur l'agenda rural, initiée par la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales à l'invitation de l'AMRF, rendra son rapport mi-juin. L'AMRF y est représentée par Dominique Dhumeaux, maire de Fercé-sur-Sarthe et vice-président de l'AMRF, au côté duquel siègent un sénateur et un député ainsi que des représentants de l'AMF et des petites villes. En marge des travaux de cette mission, Jacqueline Gourault a rencontré le 16 avril les membres du bureau de l'AMRF qui ont redit l'ambition d'avoir une vision innovante de la ruralité. Cela passe par l'audition de personnalités nouvelles dans le domaine de la médecine, de l'entrepreneuriat, du numérique, etc., en rappelant que « ce travail d'agenda rural n'aura de sens que si l'on touche au fonctionne-



La délégation des maires ruraux reçue par la ministre de la Cohésion des Territoires.

ment que l'on a depuis 30 ans ». Prenant appui sur les nombreux exemples concrets qui entravent le développement des initiatives en milieu rural alors même que les porteurs de projets y sont de plus en plus nombreux et variés, les maires ruraux ont détaillé un ensemble de propositions à court terme pour libérer les initiatives et redonner de la souplesse aux communes. Souhaitant que les zones rurales soient des territoires d'investissement, Jacqueline Gourault s'est dite convaincue que l'idée de l'Agenda Rural est « de préparer l'exode urbain qui va se produire dans 15 ans », et que pour cela elle entend profiter de cette mission pour proposer « des solutions concrètes pour la ruralité ». Verdict en juin.

ÉCOLES RURALES

Fermer des écoles ? L'argument démographique recalé à l'examen des chiffres

Si les maires ruraux font preuve de la plus grande détermination pour exiger le retrait de l'article 6 quater dans le projet de loi dit de « l'école de la confiance » permettant la création d'Établissements Publics Locaux des Savoirs Fondamentaux (EPLSF), ce n'est pas pour défendre coûte que coûte des écoles là où elles seraient devenues obsolètes, mais pour dénoncer une logique d'incitation à la concentration scolaire qui montre une volonté de poursuivre une politique tendant au détricotage territorial du maillage scolaire. Cette politique appliquée implacablement par les DASEN s'appuie inlassablement sur un sempiternel argument démographique, tellement rabâché que plus personne n'ose le contredire. Pourtant, si cet argument démographique semble

frappé du coin du bon sens, la réalité des chiffres (voir ci-dessous) oblige à réviser le jugement. Faire un diagnostic précis, avec des définitions partagées du rural, des seuils démographiques, du coût des transports, etc., semble aujourd'hui un vœu pieu, tant chacun adapte ses propres définitions à l'échelle départementale, donnant l'impression d'aménager le diagnostic aux objectifs de réductions de postes décidés en amont. La demande est simple : avoir une vision juste des dynamiques démographiques afin d'établir une politique scolaire prospective en vue d'un aménagement équilibré des territoires leur permettant de construire un avenir, dont on sait qu'il est fortement lié à la permanence d'une présence scolaire acceptable pour les populations.

LE NOMBRE D'ÉCOLES DIMINUE QUATRE FOIS PLUS VITE QUE LE NOMBRE D'ENFANTS

Repères :

- Le nombre d'écoles primaires a diminué de -24 % entre 1980 et 2013
- Parallèlement le nombre d'habitants du rural a augmenté de 12 % entre 1982 et 2015
- Il y a aujourd'hui 4 millions de jeunes âgés entre 0 et 14 ans qui vivent en milieu rural
- Ce chiffre est stable dans la durée puisqu'en effectif, le nombre de jeunes ruraux a à peine baissé de 6 % entre 1982 et 2015
- D'ailleurs la proportion de jeunes à la campagne continue d'être légèrement supérieure à celle enregistrée en ville (22,4% contre 21,8% en 1982, et 18,7% contre 18,2% en 2015)

Conclusions :

- La politique, très ancienne et constante de fermetures et de concentration des écoles est un choix politique qui ne peut se justifier dans ces proportions par la question démographique (il n'y a pas moins de jeunes qu'avant en milieu rural).
- Pire, on peut penser que c'est parce que certaines écoles ont fermé que des familles avec de jeunes enfants ont quitté la campagne.
- Comment expliquer alors que le taux annuel moyen de fermeture d'école continue au rythme de -1,1%/an en milieu rural contre -0,4%/an en zone urbaine ?

- Si baisse relative des élèves il y a, elle ne peut servir d'argumentaire pour cibler particulièrement les communes rurales
- La politique malthusienne du ministère est manifestement déconnectée du critère démographique et contraint inutilement les stratégies familiales des couples avec enfants

*sources et définitions :

- Sont définies comme rurales les communes de moins de 3500 habitants
- Insee, recensement de la population par classe d'âge à l'échelle communale, 1982, 2015.
- Insee, Inventaire communal de 1980, et Base permanente des équipements de 2013.
- Cour des comptes, rapport sur l'accès aux services publics dans les territoires ruraux, mars 2019.

RURALISONS !

Une journée pour mettre en valeur la ruralité et ses acteurs

L'Association des maires ruraux de France organise avec l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, l'Association nationale nouvelles ruralités, et la Fédération nationale des familles rurales une journée de débat à Paris le mardi 4 juin à la Bellevilloise. L'objectif de cette journée qui se déroulera sous le haut patronage du Président de la République, est de mettre en valeur la ruralité et ses acteurs autour d'un ensemble de thématiques comme le défi démographique,

le renouveau social, la démocratie locale, la transition écologique et économique, etc. L'ambition de cet événement dans la capitale est de donner à voir le rôle et le potentiel des territoires ruraux qui sont des acteurs déterminés et engagés vers l'avenir. Ruraliser les esprits et ruraliser les politiques publiques, tel est l'objectif de cette journée qui est une invitation collective à investir dans les territoires ruraux.

Plus d'informations sur www.ruralisons.fr

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République

INVITATION



RURALISONS !
LA RURALITÉ, UNE CHANCE POUR LA FRANCE



PARIS - LA BELLEVILLOISE
MARDI 4 JUIN 2019

Entrée gratuite sur inscription
www.ruralisons.fr
#ruralisons

AVEC LE SOUTIEN DE

LES INITIATEURS



PRODUIT PAR
MANIFESTORY
CREATIVE DESIGN GROUP





État, Région, ARS le dialogue entretenu avec les maires

J eudi 11 avril, une délégation de maires ruraux de la région représentant toutes les associations départementales est partie à la rencontre de trois acteurs clé du territoire : le Préfet de Région et ses services, la vice-présidente à la ruralité du Conseil régional et enfin le tout-nouveau directeur de l'Agence régionale de santé. Bilan très positif

avec des engagements et des démarches initiés à partir de ces échanges : un courrier commun avec la Région pour demander le changement du règlement sur l'action de l'Union européenne Wifi4U, et l'entente des demandes des élus sur le projet de schéma régional. Autre point clé, la santé et l'engagement de l'ARS de mieux informer et

accompagner les élus sur les options possibles pour agir localement et trouver des solutions au montage de projets de création d'offres de soins. Quant à la relation avec l'État, les élus ont fait passer le message de l'impatience des communes pour trouver, à l'issue du Grand débat, des réponses très attendues pour le monde rural.



En route pour le gaz vert en Côte-d'Or

D ésignés par le bureau de l'AMRF pour suivre le sujet des énergies renouvelables, Louis Pautrel dans l'Ille-et-Vilaine s'intéresse au photovoltaïque, tandis que Bruno Bethenod en Côte-d'Or suit les questions relatives au gaz vert. Ce dernier, qui « rêve qu'une partie de ma population puisse se chauffer et rouler avec du gaz vert produit par nos agriculteurs et distribué par nos artisans » est sur le point de mettre en place une convention réunissant plusieurs partenaires autour

de l'association des maires ruraux de Côte-d'Or dans le but de développer la couverture des besoins en consommation de gaz pour les usages professionnels et individuels ainsi que la mobilité des particuliers. Souhaitant que le développement des énergies renouvelables « génère de la richesse directement sur le territoire », Bruno Bethenod voit dans le gaz vert un moyen de redynamiser l'économie locale et d'affirmer « le rôle transversal des énergies renouvelables qui permettent d'agir sur l'aménagement du territoire ».



La preuve par l'exemple du dynamisme des communes rurales

F ace à un ministre contraint par l'attente des annonces du Président de la République, Jacques Drouhin, président de l'association des maires ruraux de Seine-et-Marne a eu l'occasion de rappeler avec force que les territoires ruraux sont des territoires d'avenir tout en déplorant que les habitants de la ruralité soient « les oubliés, les méprisés alors que nous avons réussi à faire vivre des projets ». Considérant que « Paris ne doit pas être le seul choix car nos territoires ruraux ont de l'avenir », Jacques Drouhin s'est appuyé sur de nombreux exemples, que ce soit en agriculture avec le développement du maraichage ou dans l'artisanat avec l'installation de nombreux entrepreneurs, pour dire au ministre « essayez de nous mettre un peu d'argent, on ne demande pas des mille et des cents ».

À travers ce langage concret il a surtout rappeler que les maires ruraux n'avaient pas attendu des réponses institutionnelles pour agir. Considérant son rôle de maire comme celui d'un facilitateur pour faire se rencontrer des acteurs économiques et mettre autour de la table des gens en mesure de faire avancer les pro-

jets, Jacques Drouhin a rappelé que nombre de franciliens aspiraient aujourd'hui à retrouver du sens et une vie familiale et que l'enjeu était aujourd'hui de réussir à relocaliser l'emploi en milieu rural : « la prise de risque est payante à 90 %. Face aux normes édictées par les lobbys

et la paperasse des institutions, l'expérience des élus est importante pour lever ces freins et surtout faire se rencontrer les acteurs économiques ». C'est fort des nombreux exemples de personnes qui viennent s'installer en milieu rural pour vivre de leur passion que Jacques Drouhin a interpellé le ministre pour lui dire de « venir voir de vous-même que c'est une réalité ».



Jacques Drouhin, Président de l'AMRF 77 et référent de la commission ruralité de l'AMIF a participé à la table ronde du salon de l'AMIF au côté de Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, et de Stéphane Beaudet, Président de l'AMIF.



Des expériences pour faire vivre la démocratie locale

Entretien avec Yvan Lubraneski, président des maires ruraux de l'Essonne, co-auteur de l'ouvrage « Des communes et des citoyens : engagez-vous ! » et initiateur de l'appel du 25 mars 2019 à retrouver sur www.descommunesetdescitoyens.fr/lappel-du-25-mars-2019.



Comment est née votre initiative ?

On a rassemblé dans un livre les témoignages de communes qui ont associé des citoyens dans le cadre de projets. Ces récits permettent de témoigner de la richesse de l'apport humain dans des communes où les capacités financières sont contraintes. De ces récits est né un appel qui invite les citoyens à s'impliquer fortement dans leur commune dans la perspective des élections municipales.

Quel est le rôle des élus pour faire vivre cette démarche coopérative ?



Les maires savent que la vie du village ne repose pas uniquement sur le conseil municipal, mais aussi sur les associations, les commerçants, etc., tous ceux que l'on appelle les forces vives du territoire. Mais le pas de plus à faire c'est d'outiller la démocratie locale avec des comités consultatifs sur des objets précis qui méritent d'être co-construits (équipement public, nouveau quartier, épicerie associative, cuisine municipale, etc.). L'appel a lieu un an avant les municipales car l'expérience des maires impliqués montre que le facteur temps est très important pour réussir à dégager une intelligence collective. Construire un collectif autour d'un projet précis, ça ne peut pas marcher deux mois avant les élections.

Quel impact le collectif peut-il avoir sur la commune ?

Construire un collectif sur un projet va aider le maire à valider son leadership naturel, ou à lui permettre d'identifier une personne à qui passer la main. Mais le collectif a deux pouvoirs essentiels. Cela permet d'abord d'élaborer un projet plus abouti, en se répartissant les rôles et en dépassant les contradictions qui auraient fait échouer le projet. Le collectif a aussi un impact sur l'individu, en révélant la capacité de chacun à s'investir dans le projet. Le collectif permet de voir les compétences en action, et ensuite de discuter d'un éventuel investissement dans la future équipe municipale.

Quels bénéfices cela apporte à l'institution communale ?

Dans la perspective des élections de 2020, c'est un outil essentiel pour renforcer le rôle de la commune et donner tort à ceux qui veulent s'en passer. Or, on n'a pas le droit de rater les élections de 2020, car sinon on donnera raison à ceux qui veulent se passer de la commune. Je pense que si les communes sont plus ouvertes sur leurs citoyens, et qu'ils ont plus le nez dans les affaires communales, ils vont cerner la façon de fonctionner des intercommunalités. Ainsi les gens ne vont pas accepter que les choses se décident à deux ou trois dans leur intercommunalité, et cela permettra de moins isoler le maire dans sa relation face à l'EPCI en renforçant sa voix. Cet outil permet aussi de redonner confiance dans les élus, car en participant, les gens comprennent que l'élu ne décide pas tout seul dans son coin.

Comment faire pour s'associer à cette démarche ?

Le site internet www.descommunesetdescitoyens.fr permet de s'inscrire et ainsi de rapprocher des gens d'une même commune qui seraient inscrits, et constituer un réseau de maires pour aider et accompagner leurs actions. Mais c'est aussi une vitrine pour donner à voir la démarche et partager de nombreuses astuces pour mener une action de ce type. ■

DES Cafés POUR NOS Régions



Le prix pour la création et la reprise d'établissements dans les villes et villages de France



Pour participer

Déposez votre candidature en ligne avant le 15 juillet 2019

Lancé en 2013, le prix *Des Cafés Pour Nos Régions* récompense les 5 meilleurs projets de création, de reprise ou de rénovation de cafés en France (Est, Centre-Île-de-France, Nord, Ouest, Sud).

Un jury d'experts évaluera chaque projet en fonction de son caractère innovant, sa contribution à l'attractivité économique de la commune, sa dimension sociétale et sa viabilité.

Nos cafés sont un des facteurs clés du dynamisme économique et social de nos territoires.

À la clé ?

Cinq dotations de 10.000 € pour insuffler le petit plus nécessaire aux patrons ou futurs patrons de cafés, bars et restaurants pour mener à bien leurs projets.

→ descafespournosregions.fr

HORS SAISON MUSICALE

Présent à Najac lors de l'Assemblée Générale de l'AMRF, l'association Hors Saison Musicale a agrémenté les travaux des maires ruraux de deux concerts qui ont permis, si ce n'est d'apprécier l'excellence musicale des deux solistes, de témoigner de l'action des musiciens au plus près des habitants du monde rural.

Une action artistique hivernale en milieu rural

Hors Saison Musicale offre aux habitants des territoires ruraux des moments privilégiés de rencontre avec des musiciens professionnels, en organisant - via un réseau de bénévoles locaux - des interventions dans des institutions médico-sociales, dans les médiathèques, les clubs ainsi que des rencontres au domicile de personnes isolées, âgées, ... suivies de concerts dans des lieux de patrimoine ruraux.

Hors Saison Musicale a été initiée en Côte d'Or en janvier 2012. Depuis elle s'est élargie à l'Indre, le Cher, le Loiret, la Nièvre, la Saône et Loire, l'Allier et les Côtes d'Armor. En 2016 - 2017, elle est également présente dans le Loir et Cher, le Jura et la Sarthe. L'hiver 2017-2018 voit Hors Saison Musicale invitée dans le Lot, le Puy de Dôme... mais aussi... en Belgique, et elle étend aujourd'hui son action en Haute-Marne, dans l'Yonne et en Savoie. En 2018/2019, ce sont plus de 40 concerts publics et 120 interventions à caractère social qui ont été donnés dans une quinzaine de départements, faisant intervenir une cinquantaine de musiciens.



Hors Saison Musicale propose un véritable « service culturel de proximité et de qualité » par des week-ends musicaux. Ainsi, le samedi des moments musicaux sont organisés au domicile de personnes qui ne peuvent se déplacer du fait de leur âge, de leur fatigue ou de leur isolement social ou psychologique, mais aussi pour les enfants, les plus jeunes, dans les bibliothèques, médiathèques, au sein de familles d'accueil.... Chaque personne accueillant des musiciens invite ses voisins ou sa famille à partager ce moment musical à la maison pour en faire un moment d'échanges et de découvertes. Des interventions sont également organisées, à l'hôpital, en maison de retraite, EHPAD, MARPA, Clubs, Médiathèques.



**AGNÈS
DESJOBERT**

Directrice de la
programmation

Comment est née votre initiative ?

Hors Saison Musicale est adossée à l'association « Pour Que l'Esprit Vive » qui gère depuis 1991 une

résidence d'artistes dans une abbaye cistercienne localisée dans le Berry, et qui accueille notamment un public de personnes âgées avec l'association « Les Petits Frères des Pauvres ». En 2003, constatant la difficulté des malades à se déplacer, on a eu l'idée de faire des concerts à l'hôpital. C'est en 2012 que j'ai eu l'idée de proposer une action spécifique à destination des habitants du monde rural.

Quels en sont les principaux objectifs ?

Étant moi-même conseillère municipale d'un village rural de Côte-d'Or, j'ai fait le constat qu'il n'existe pratiquement aucune programmation en hiver. Notre idée est donc simple : apporter le meilleur et le beau à des communes qui n'ont pas les moyens ou les compétences pour organiser ce type de concert. Un week-end de Hors

Saison Musicale se termine donc par un concert public gratuit que l'on organise souvent dans l'église afin d'attirer l'attention sur le patrimoine local. Cela permet d'attirer un public a priori non mélomane, que les musiciens sensibilisent à la beauté. Mais notre objectif n'est pas uniquement de favoriser l'accès à la culture, car on attache une grande importance à la rencontre sociale.

Cette dimension de la rencontre est au cœur de votre projet ?

Ce sont les habitants qui sont à l'initiative de notre venue. Ce sont eux qui accueillent les concerts du samedi et ce sont eux qui logent les musiciens. Cet espace de rencontre est déterminant dans notre démarche, c'est à la fois le gage de la réussite d'une sensibilisation des habitants pour la musique classique dont il est important de faire tomber le préjugé social. Mais c'est aussi la raison d'être des musiciens qui découvrent des villages (et parfois la France lorsqu'ils viennent de l'étranger) et qui trouvent un accueil

chaleureux toujours différent dans chaque village visité. Pour eux, qui sont des artistes professionnels qui se produisent dans de grandes salles, jouer chez l'habitant ou dans une église permet d'éprouver des expériences nouvelles dans une situation de proximité directe qui est une forme de mise en danger. Pour les plus jeunes, cela peut ainsi apparaître comme une mini-résidence qui leur permet de tester un programme en prévision d'un concours.

Le milieu rural offre-t-il une configuration spécifique pour ce type de démarche ?

Ce qui est certain, c'est qu'une programmation sans relais local, ça fait souvent un flop. En milieu rural, cela reste vrai que tout le monde se connaît, alors quand un groupe de bénévoles se constitue on est à peu près certain que ça fonctionne. Hors Saison Musicale offre tous les supports de communication nécessaire aux municipalités, mais le bouche à oreille

**LES MUSICIENS
DÉCOUVRENT DES VILLAGES,
TROUVENT UN ACCUEIL
CHALEUREUX ET ÉPROUVENT
DES EXPÉRIENCES
NOUVELLES**

fonctionne fortement, notamment avec le milieu scolaire, car même si on ne travaille pas avec l'Éducation nationale, il n'est pas rare de voir un instituteur impliqué localement qui fera un travail pédagogique en amont pour sensibiliser les enfants à venir au concert. Et d'une manière générale il y a le sentiment paradoxal qu'en milieu rural les gens font preuve d'une plus grande pudeur, mais ils sont plus spontanés. Cette relation plus directe est recherchée par les artistes, car cela leur permet de tester leur créativité. ■

Contact : www.horsaisonmusicale.fr ; adesjobert@pqev.org ; 01 81 80 03 62

Le Duo Fortecello, partenaire de Hors Saison Musicale, a enchanté les maires à Najac

Le concert proposé par le Duo Fortecello a époustoufflé les maires ruraux réunis à Najac par la diversité et la virtuosité des deux musiciens. La violoncelliste polonaise Anna Mikulska et le pianiste franco-espagnol Philippe Argenty réunissent en effet les musiques issues de leurs racines pour proposer un voyage musical en toute simplicité. « Notre but artistique et humain est de réconcilier les publics avec la musique classique par une approche des musiques traditionnelles qui ont inspiré les grands compositeurs. Le but étant de (re)familiariser les publics avec la musique classique, nous leur donnons également de nombreuses clés d'écoute, pertinentes et intéressantes (pas les dates de vie et de mort de chaque compositeur qui n'intéressent personne ou presque !) ».

Depuis 2014, le Duo Fortecello, invité des prestigieux festivals tel que le Festival de Música de Sant Père de Rodes (ES), Alba Music Festival (IT), Euro Chamber Music Festival (PL) ou Art Duo Festival (CZ), a réalisé de nombreuses tournées européennes, et a ainsi conquis les publics de France, Espagne, Italie, République Tchèque, Lituanie, Hongrie, Norvège, Pologne et Allemagne. En 2019, le Duo Fortecello se produira pour la première fois en Tunisie et en Macédoine et réalisera ses premières tournées en Chine et aux USA.



Par ailleurs, les deux musiciens se sont spécialisés depuis plusieurs années dans les interventions auprès du jeune public (écoles maternelles, primaires, collèges, écoles de musique) et tous deux dédient aujourd'hui une grande partie leur activité professionnelle à l'organisation de festivals et saisons musicales dans la Vienne : « Festival Itinérant et Permanent les Clés du Classique », Saison « Musiques en Clain », « Musique et Patrimoine en Vienne et Gartempe ».

HAUTE FONCTION
PUBLIQUE



ALAIN LAMBERT

Ancien ministre du Budget,
Premier Vice-Président du Conseil départemental de l'Orne,
Maire honoraire d'Alençon, Président du Conseil National
des Normes.

ENA OR NOT ENA ? RÉFORMER LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE POUR RÉFORMER L'ÉTAT !

Depuis les fuites parues dans la presse concernant l'éventuelle suppression de l'École Nationale d'Administration (ENA), une controverse excessive s'enflamme dans les médias. Me souvenant d'avoir écrit sur le sujet, dans le livre que j'ai publié en 2013 « Déficit publics – Démocratie en danger », je suis retourné lire mon intuition du moment. Je n'ai pas changé d'avis.

Avant de nous poser la question de la place de l'ENA dans le système de formation de notre haute fonction publique, interrogeons-nous d'abord sur le rôle qu'elle peut utilement jouer pour réformer l'État. On ne peut vouloir sans cesse réformer la base, et ne jamais nous interroger sur le sommet.

Au sommet de la pyramide administrative s'est en effet imposée, au fil des décennies, une fonction publique, haute, restreinte, limitée aux principaux dirigeants. Leur adhésion à la modernisation est décisive si nous voulons réformer notre système de gestion publique. Cette élite administrative détient une grande partie du pouvoir en France, même si elle feint de s'en défendre. L'époque la convoque à mesurer l'immense responsabilité qui est la sienne, pour réussir la modernisation de la sphère publique. À tort ou à raison, les Français ont souvent le sentiment qu'elle grippe le système par ses réseaux d'influence, lesquels enlisent

**LA PÉRIODE ACTUELLE
N'EST PAS CELLE
DES ANNÉES 30,
MAIS N'EXISTE-T-IL
PAS CEPENDANT
QUELQUES SIGNES
TROUBLANTS POUVANT Y
FAIRE PENSER ?**

ou freinent tout changement d'ampleur. Dans la hiérarchie formelle de nos élites, la méritocratie intervient peu, et le manque de diversité tant des profils que des compétences, finit par rouiller le système et entraîner des arbitrages en faveur d'un groupe étroit, sans prise en compte prioritairement du bien collectif.

Le cercle fermé qui la caractérise n'en fait pas pour autant un corps homogène. Elle est traversée par de puissants lobbies concurrents, entraînant querelles intestines et rivalités de carrière. Cependant, certaines critiques passionnées et excessives doivent être nuancées, même si la vérité oblige à dire que l'absence de véritable réforme dans la formation des hauts fonctionnaires alimente un doute préjudiciable et des dommageables soupçons. Avec ses armes suprêmes et intimidantes – le pou-

voir réglementaire, l'autorité, la contrainte, la norme, la hiérarchie, une langue inaccessible, un jeu de relations interpersonnelles, la haute fonction publique donne un sentiment de toute puissance, parfois d'arrogance suscitant une défiance grandissante qui affaiblit ses discours et ses engagements.

À système inchangé, elle est pourtant la seule à pouvoir décider de sa mue. Et comme pour toute bonne réforme, il est essentiel qu'elle soit associée à la réflexion. Au surplus, à raison du rôle décisif que les grands corps de l'État jouent dans le destin de la France, il est légitime de solliciter leur sens de la responsabilité dans cette période étrange que nous traversons.

Certes, la période actuelle n'est pas celle des années 30, mais n'existe-t-il pas cependant quelques signes troublants pouvant y faire penser ? Dans leur livre, « Hauts fonctionnaires sous l'occupation », François Bloch-Lainé et Claude Gruson posent quelques questions fondamentales : « [...] le climat actuel ne ressemble [t-il] pas à celui des années trente avec ses lourdes incertitudes et les mêmes légèretés politiques ; les mêmes recours aveugles à des solutions approximatives ne sont-ils pas perpétués, conduisant à des échecs très lourds ? » « A-t-on suffisamment compris l'importance de la fonction de vigie économique et sociale dans l'État ? » « Pou-

**CES ÉLITES, QUI OCCUPENT
UNE PLACE CENTRALE DANS
LA GOUVERNANCE RÉELLE
DU PAYS, SONT-ELLES
ASSEZ CLAIRVOYANTES
POUR LE RESTE DE LA
NATION ?**

vons-nous dire que nos successeurs se préparent aujourd'hui mieux qu'hier à ce qui peut advenir demain ou devons-nous craindre que des insouciances semblables ne soient, hélas, très possibles encore ? ».

La lecture de ce livre, lourd de sens, donne envie de lancer un appel à la mobilisation de l'élite de notre pays. La France a placé depuis longtemps l'essentiel des pouvoirs de son État entre des mains désignées par la voie de concours réputés difficiles. Ces élites, qui occupent une place centrale dans la gouvernance réelle du pays, sont-elles assez clairvoyantes pour le reste de la Nation ? « Ont-elles suffisamment de culture politique, civique, critique, ont-elles suffisamment d'attachement efficace à la démocratie et à la République pour ne pas tenter, quand le ciel est gris, de dissimuler sous l'apparence de l'intelligence et du discours habile, la caricature de la lâcheté humaine ? » se demandent François Bloch-Lainé et Claude Gruson.

Cette question qui taraude les plus civiques d'entre nous ne peut être tue, et il serait salvateur pour notre pays que des initiatives soient prises pour que nos hauts fonctionnaires puissent y répondre sans se sentir stigmatisés.

À cet égard, l'École nationale d'administration (ENA) a un rôle plus que symbolique. En 1996 déjà,

Jean Coussirou, ancien directeur de l'ENA, soulignait le lien décisif entre ENA et État : aucune transformation substantielle de l'État ne se ferait sans réformer cet établissement. Si l'ouvrage est ancien et que certains ajustements ont été menés depuis, force est de constater que ce lien étroit demeure. Jugeant déraisonnable la suppression d'un tel établissement, levier décisif et précieux pour toute modification profonde de l'État, son directeur identifiait les faiblesses historiques de notre haute fonction publique : faible acquisition de techniques managériales, manque d'esprit critique, absence de connaissance concrète des réalités économiques, culturelles, sociales, et locales ; autant de compétences dont une haute fonction publique aux pouvoirs si étendus ne peut plus se passer, si elle entend sincèrement moderniser la France.

Les pistes d'amélioration sont connues : poursuivre l'ouverture du concours ; améliorer la formation autour d'une vraie culture générale, de savoir-faire opérationnels et de qualités humaines ; développer l'humilité, le sens de l'écoute, du dialogue, de la communication, de l'innovation et de la créativité ; instaurer une obligation de formation continue pour inciter les fonctionnaires à actualiser leurs connaissances et promouvoir la mobilité entre administrations. En supprimant le monopole de l'ENA sur les fonctions les plus importantes et en réduisant l'écart dans la fonction publique entre ces grands corps – un vocabulaire sans doute à réviser – et les autres hauts fonctionnaires, nous leverions les obstacles statutaires et mentaux et favoriserions cette mobilité au sein des administrations. Séparer plus nettement les fonctions publique et politique serait indispensable. Les mouvements avec les cabinets ministériels entretiennent la confusion. Le « pantouflage »

devrait être reconsidéré pour éviter de geler un poste pendant l'indisponibilité de son prétendu détenteur, lequel préfère momentanément faire de la politique ou administrer une grande entreprise.

Ces pratiques et cette forme de consanguinité n'engendrent pas une élite du courage. Il nous faut posément relever ces enjeux de transparence et de responsabilité. Le temps est venu d'actionner ce levier de la modernisation de l'action publique. C'est l'intérêt de tous, en premier de ceux dont le rang de sortie offre peu de chance d'atteindre les sommets. À retarder leur mue à plus tard, voire trop tard, les hauts fonctionnaires pourraient subir le sort qu'a connu la noblesse française pendant la Révolution. Les Français n'ignorent plus rien de l'évanescence du corps politique et la tentation d'accuser la haute fonction publique des défauts de gouvernance est là. N'attendons pas qu'elle se cristallise.

Au prochain accident démocratique, dont j'écrivais en 2013, que les prémices étaient déjà malheureusement en germe, l'heure de mauvais comptes sonnerait ! L'histoire nous enseigne qu'entre réforme et violence, il n'y a qu'un pas.

Autant faire vite ! ■

**IL NOUS FAUT POSÉMENT
RELEVER LES ENJEUX
DE TRANSPARENCE ET
DE RESPONSABILITÉ.
LE TEMPS EST VENU
D'ACTIONNER CE LEVIER
DE LA MODERNISATION DE
L'ACTION PUBLIQUE**

Restez connecté(e)s à vos administré(e)s !

Campagnol.fr

Bien plus qu'un site internet traditionnel

- ✓ Un site moderne et personnalisable
- ✓ Simple d'utilisation
- ✓ Adapté aux usages des élus et du personnel communal
- ✓ **Conforme à la réglementation** (RGPD, RGAA, hébergement sécurisé en France...)
- ✓ Doté d'un portail de téléservices GRC® :
 - . Saisine par Voie Electronique (SVE)
 - . Demande de copie d'acte d'état-civil
 - . Moyen de paiement en ligne
- ✓ **Accompagnement sur mesure**
Assistance illimitée (supports techniques, formation, conseils...)

220€ /an

Tous services inclus
Tarif adhérent

Votre site communal devient le **guichet unique de votre mairie pour accéder aux services en ligne** municipaux, intercommunaux, départementaux ou nationaux

Il favorise l'inclusion numérique des citoyens, en permettant à tous vos administrés de bénéficier de la même qualité de services et des mêmes usages

Campagnol.fr est élaboré en collaboration avec les services de l'Etat et des acteurs majeurs, tiers de confiance sur le territoire.



04 26 78 05 59

assistance@campagnol.fr

www.campagnol.fr

@Campagnol_Fr